



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## télévision numérique terrestre

Question écrite n° 77991

### Texte de la question

M. Jean-Luc Prél attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la télévision numérique terrestre (TNT). Véritable révolution dans le monde audiovisuel depuis l'avènement de la télévision en couleur, la TNT a démarré en France le 31 mars 2004. À terme, la TNT a vocation à se substituer à la diffusion analogique. Alors que la perspective d'extinction de l'analogique se profile, certaines zones de France sont inaccessibles, c'est-à-dire qu'elles ne seront pas desservies par les quelques 115 émetteurs installés d'ici à 2007. En Vendée, 200 000 personnes seraient concernées par cette nouvelle fracture numérique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour permettre à l'ensemble des téléspectateurs de bénéficier de cette avancée technologique.

### Texte de la réponse

Lancée le 31 mars 2005 sur 35 % de la population, la télévision numérique de terre (TNT) se déploie par phases successives et couvre à ce jour la moitié de la population métropolitaine. La Vendée bénéficie d'un premier niveau de couverture depuis la mise en service de l'émetteur de Niort, en septembre 2005, puis de Nantes en octobre dernier. Toutefois, les 115 sites d'émission de la TNT retenus à ce jour par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), et qui desserviront 85 % de la population française, ne permettront pas de couvrir l'intégralité de ce département. Soucieux de permettre à l'ensemble des Français de bénéficier d'une offre de télévision en qualité numérique, le Premier ministre a décidé, suite à une proposition du président du CSA, en avril 2005, la création d'un groupe de travail, conjoint entre le CSA et la direction du développement des médias (DDM), sur la couverture de la TNT. Les travaux de ce groupe, associant acteurs privés et administrations concernées, outre l'accélération du calendrier de déploiement de la TNT pour les 85 % de Français pour lesquels les modalités techniques sont déjà arrêtées, examinent l'ensemble des moyens envisageables pour assurer l'accès par tous aux programmes de télévision numérique : extension de la couverture de la TNT, que ce soit par l'installation de nouveaux émetteurs ou l'augmentation de la puissance des émetteurs déjà installés, mais également recherche de la complémentarité avec les autres vecteurs de diffusion ou de distribution de la télévision, comme le satellite, le câble et l'ADSL. Suite aux premiers travaux de ce groupe, le CSA a fixé, le 19 juillet 2005, la date de mise en service de l'émetteur de La Rochelle entre le 15 juillet et le 15 octobre 2006, ce qui accroîtra le taux de couverture de la Vendée. Par ailleurs, le 16 octobre 2005, le Premier ministre a décidé d'une série de mesures en vue d'accélérer le déploiement de la TNT afin que 85 % de la population puisse y avoir accès dès le printemps 2007 et a également appelé les acteurs de la télévision numérique à se rassembler pour que l'ensemble des Français puisse recevoir les 18 chaînes gratuites de la TNT. En effet, la généralisation de la réception de la télévision numérique pour tous les téléspectateurs doit être recherchée à travers la complémentarité des supports terrestre, câble, satellite et ADSL. En particulier, une diffusion satellitaire en clair pourrait permettre une disponibilité immédiate la plus large possible. Dans cette perspective, il a été demandé à l'ensemble des chaînes de service public financées par la redevance, c'est-à-dire France 2, France 3, France 4, France 5 et Arte, de mettre en place une telle diffusion pour l'été 2006.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription** : Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 77991

**Rubrique** : Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 novembre 2005, page 10434

**Réponse publiée le** : 21 mars 2006, page 3051